

# COMMUNIQUE

## ADMISSION AU PRIMAIRE - JANVIER 2012 L'ENREGISTREMENT DES ENFANTS AYANT UN HANDICAP

Le Ministère de L'Education et des Ressources Humaines informe le public en général que des dispositions ont été prises au niveau des écoles primaires pour renouveler l'exercice d'enregistrement des enfants ayant un handicap et qui auront atteint l'âge de 5 ans ou plus, au 31 décembre 2011.

Comme annoncé précédemment, cette démarche vise à aider à une meilleure prise en charge des enfants une fois l'enregistrement complété. Le Ministère se chargera de leur admission dans une école appropriée selon leurs besoins spécifiques.

Les parents concernés sont donc priés de s'adresser au maître d'école de l'école primaire la plus proche de leur localité du **29 novembre au 02 décembre de 9 heures à midi**, munis des documents suivants:

- Leur carte d'identité
- L'acte de naissance de l'enfant
- Le certificat médical de l'enfant attestant le type/le degré d'handicap.

Date: 23 novembre 2011

Ministère de L'Education et  
Des Ressources Humaines